

**Préfecture du Gard**

**Enquête Publique Unique**

**Déclaration d'Utilité Publique du Projet  
Cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet  
Mise en compatibilité des Documents d'Urbanisme de la commune de Caissargues  
Demande d'Autorisation au titre de « Loi sur l'Eau »  
Déclaration d'Intérêt Général**

***présentée par l'Établissement Public Territorial du Bassin du Vistre (EPTB)***

**Projet du Revitalisation du Vistre depuis la RD 6113 jusqu'à l'A54  
sur les Communes de Nîmes et Caissargues**

**Enquête du 04 juin au 04 juillet 2018 inclus**

---

**C - ANNEXES**

Maria Emilia del GIORGIO  
Commissaire Enquêteur  
41, vieux chemin de Notre dame  
30650 Rochefort du gard

## C. ANNEXES

**Annexe 1** Mémoire du Maître d'Ouvrage en réponse aux observations émises lors de l'enquête administrative et de l'enquête publique - juillet 2018

**Annexe 2** Attestations d'affichage dans les communes de Nîmes et de Caissargues

**Annexe 3** Constat d'affichage sur le site

**Annexe 4** Copies avis enquête publique parues dans les journaux les 18 et 20 mai 2018, et les 11 et 14 juin 2018



Établissement Public  
Territorial de Bassin  
du Vistre

Madame María Emilia DEL GIORGIO  
41 vieux chemin de Notre Dame  
30650 Rochefort du Gard

À Caissargues,  
le 19/07/2018

**objet : mémoire en réponse aux observations émises par les institutions  
et le public lors de l'enquête pour le projet de revitalisation du Vistre  
entre l'A54 et la RD6113**

vos références :

Madame,

nos références :  
2018/ck/n°168

dossier n° : CK -156

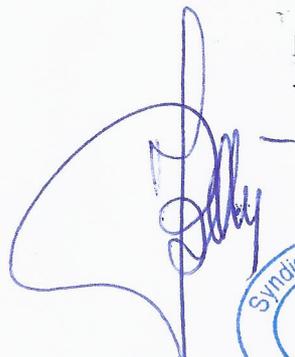
suiwi par : C Kanel

A l'issue de l'enquête publique, je vous transmets en pièce-jointe notre  
mémoire en réponse aux observations émises par les institutions et la  
population dans le cadre de l'enquête administrative et de l'enquête publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes cordiales salutations,

Le Président,  
Jacques BOLLÈGUE



pièce jointe :  
mémoire du maître  
d'ouvrage en  
réponse aux  
observations  
émises lors de  
l'enquête  
administrative et  
de l'enquête  
publique



Établissement Public  
Territorial de Bassin  
du Vistre



REVITALISATION DU VISTRE  
DEPUIS LA RD 6113 JUSQU'À L'A54,  
SUR LES COMMUNES DE NIMES ET  
CAISSARGUES

Juillet 2018

Mémoire du maître d'ouvrage en  
réponse aux observations émises  
lors de l'enquête administrative  
et de l'enquête publique  
à l'attention du commissaire  
enquêteur

L'enquête publique préalable à :

- La déclaration d'utilité publique du projet,
- La mise en compatibilité du PLU de Caissargues,
- L'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement,
- La déclaration d'intérêt général,
- La détermination des terrains nécessaires au projet,

s'est déroulée du 4 juin au 4 juillet 2018 inclus. Des observations ont été émises par les institutions dans le cadre de la consultation administrative interservices ainsi que par le public sur le registre de l'enquête. Le commissaire enquêteur, Mme DEL GIORGIO, a transmis ces observations au maître d'ouvrage afin qu'il puisse fournir des compléments d'informations aux interrogations exprimées.

Ce mémoire présente donc les observations émises par les institutions et le public, ainsi que les réponses apportées par l'EPTB Vistre.

---

## Sommaire

1. Avis des institutions publiques et éléments de réponses de l'EPTB Vistre .....	4
1.1. Commune de Caissargues .....	4
1.2. Commission Locale de l'Eau du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières .....	4
1.3. Direction Des Territoires et de la Mer du Gard .....	4
1.3.1. <i>Service Environnement et Forêt</i> .....	4
1.3.2. <i>Service d'Economie Agricole</i> .....	4
1.4. Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie .....	4
1.5. Agence Française pour La Biodiversité .....	5
1.5.1. <i>Réerves de l'AFB</i> .....	5
1.5.2. <i>Eléments de réponse de l'EPTB Vistre</i> .....	6
1.6. Agence Régionale de Santé Occitanie .....	6
1.6.1. <i>Risques de nuisances sonores</i> .....	6
1.6.2. <i>Plantes allergènes (cyprès, ambroisie)</i> .....	6
2. Observations du public et réponses de l'EPTB Vistre .....	7
2.1. Les jardins de la Farelle .....	7
2.1.1. <i>Monsieur CORREIA COETANO DA SILVA</i> .....	7
2.1.2. <i>Madame FABRE</i> .....	7
2.2. GFA LATIFUNDIA NEMAUSA .....	8
2.2.1. <i>Emprise foncière</i> .....	8
2.2.2. <i>Protection des cultures riveraines d'un site ouvert au public</i> .....	9
2.2.3. <i>Calendrier de l'opération</i> .....	9
2.3. La compagnie BRL .....	9

# 1. Avis des institutions publiques et éléments de réponses de l'EPTB Vistre

En préambule aux réponses apportées, il convient de préciser que le dossier réglementaire a été réalisé sur la base de l'avant-projet. Le projet ne sera effectivement réalisé qu'à l'issue des prescriptions émises par la DRAC Occitanie, et qui pourraient induire des modifications du tracé. Le dossier produit est donc concis sur certains points techniques de réalisation des travaux et de mise en œuvre du chantier.

## 1.1. Commune de Caissargues

La commune émet un avis favorable et soutient le projet.

## 1.2. Commission Locale de l'Eau du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières

Le bureau de la CLE émet un avis favorable.

Le Syndicat Mixte Nappe Vistrenque et Costières attire l'attention cependant sur l'impact potentiel mais non connu des linéaires cumulés de revalorisation de rivières sur les relations entre la nappe et les cours d'eau.

## 1.3. Direction Des Territoires et de la Mer du Gard

### 1.3.1. Service Environnement et Forêt

Le service n'émet pas d'observations, il estime que le cours d'eau revalorisé ne pourra être que plus favorable aux espèces présentes.

### 1.3.2. Service d'Economie Agricole

Le service confirme que le projet n'est pas soumis à la compensation collective agricole.

## 1.4. Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie

Le Service d'Archéologie Préventive prescrit la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive.

L'EPTB Vistre prévoit la réalisation de ce diagnostic après négociation avec les propriétaires et les exploitants afin de limiter les impacts sur les cultures. Des contacts en ce sens ont déjà été pris avec l'INRAP, en charge de ce diagnostic.

## 1.5. Agence Française pour la Biodiversité

L'AFB émet un avis favorable avec des réserves qui concernent essentiellement l'absence d'évaluation des mesures compensatoires d'Oc'Via et de suivi précis de l'opération afin de mesurer l'intérêt de la revitalisation.

### 1.5.1. Réserves de l'AFB

#### 1.5.1.1. Les milieux aquatiques

L'Agence souhaiterait qu'un levé complémentaire des différents faciès d'écoulement (hauteur, substrat, vitesse) du Vistre actuel complète l'état initial afin de pouvoir évaluer plus précisément les gains environnementaux de la revitalisation.

Elle demande que la restauration de la ripisylve soit suffisamment dense pour ombrager le cours d'eau et favoriser ainsi la vie aquatique.

Elle remarque que deux fossés (numérotés 2 et 5 dans le dossier) sont en réalité des cours d'eau dans la carte police de l'eau. *L'EPTB Vistre a corrigé cette erreur dans le dossier soumis à enquête publique.*

Elle estime insatisfaisante la caractérisation du compartiment biologique sans demander de recueils de données supplémentaires. Dans cet objectif, le dossier prévoit notamment des pêches de sauvetage incluant les biométries requises pour l'établissement d'un état initial avant travaux.

#### 1.5.1.2. Intérêts de la revitalisation

L'AFB est satisfaite des principes de reméandrage adoptés. Elle suggère cependant d'accentuer davantage l'extrados des méandres.

Elle alerte sur le risque d'une incision trop prononcée des profils en travers, contraire aux principes de revitalisation du Vistre, ainsi que d'une homogénéisation des habitats.

#### 1.5.1.3. Incidences du projet

L'AFB juge satisfaisantes les dispositions prises pour préserver la faune piscicole en phase chantier.

#### 1.5.1.4. Mesures compensatoires

L'AFB regrette que le projet ne détaille pas les compensations dues par Oc'Via dans le cadre de la réalisation du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier (CNM) au titre de la perte d'habitats, de la modification de la morphologie, de la perte de mobilité ainsi que de la destruction de zones humides. Le projet ne confirme pas que les aménagements projetés concourent à la compensation des impacts du CNM. L'AFB estime le dossier incomplet sur ce point.

#### 1.5.1.5. Suivi de l'opération et du milieu

Afin de réaliser un suivi rigoureux de l'opération, l'AFB souhaiterait que soit conforté l'état initial à l'aide d'un relevé topographique complémentaire plus fin du lit mineur pour rendre compte des radiers et des mouilles ainsi qu'un suivi hydrobiologique pour recouper les compartiments morphologie / habitats aquatiques. Ceci permettrait de mesurer concrètement les résultats de la revitalisation et des améliorations apportées pour les futurs projets du bassin versant.

De la même manière, il conviendrait d'enrichir le suivi post-travaux pour caractériser l'évolution morphologique.

### 1.5.2. Eléments de réponse de l'EPTB Vistre

Dans l'élaboration du projet, l'EPTB Vistre prendra en compte les préconisations de l'AFB concernant les principes de requalification (risque d'incision du lit, pente des extrados).

Concernant les mesures compensatoires dues par Oc'Via, l'EPTB Vistre, Oc'Via Construction et Oc'Via Maintenance ont signé deux conventions qui définissent :

- Les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires,
- Les garanties d'entretien.

Oc'Via SA se libère ainsi de son dû par la somme de 914 000 € versée auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations au profit de l'EPTB Vistre pour réaliser l'opération de requalification du Vistre entre la RD6113 et l'A54

Concernant l'évaluation et le suivi de l'opération, un groupe de travail composé de l'AFB, l'Agence de l'Eau, l'EPTB Vistre se mettra en place courant deuxième semestre 2018 afin de définir un protocole de mesures d'évaluation des sites requalifiés sur le bassin versant. Les mesures nécessaires pourront alors être mises en œuvre sur le site du Vistre entre l'A54 et la RD6113.

## 1.6. Agence Régionale de Santé Occitanie

L'ARS Occitanie émet un favorable avec les conditions suivantes :

### 1.6.1. Risques de nuisances sonores

Les horaires de travaux doivent être conformes à l'arrêté préfectoral n°2008-193-7 du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Par ailleurs, deux guides relatifs aux bruits de chantier sont recommandés pour limiter les nuisances sonores.

L'EPTB Vistre précise que les travaux seront réalisés durant les heures habituelles de travail des entreprises. Par ailleurs, le chantier se déroulant en période hivernale, la durée courte des jours ne permettra pas aux entreprises d'étendre l'amplitude horaire de travail.

Le projet se situe en zone agricole, seules quelques habitations isolées sont concernées : le moulin Vilard en amont de l'A54 l'entreprise Bourdais ainsi qu'un mas en aval de la RD 6113. Les propriétaires concernés seront informés des conditions de déroulement des travaux.

### 1.6.2. Plantes allergènes (cyprés, ambroisie)

L'ARS Occitanie recommande de prendre les précautions nécessaires pour éviter l'installation de l'ambroisie ainsi que de diversifier les plantations pour limiter les phénomènes allergènes.

Afin d'éviter l'installation des plantes invasives telles que l'ambroisie, l'EPTB Vistre a prévu de mettre en place un couvert végétal par hydroseeding immédiatement après les terrassements.

Différents mélanges d'espèces végétales (herbacées, arbustives, arborées), spécifiques des bords de Vistre, seront semés afin d'enrichir les milieux riviéres et restaurer une ripisylve large et diversifiée.

## 2. Observations du public et réponses de l'EPTB Vistre

### 2.1. Les jardins de la Farelle

Les jardins de la Farelle longent le Vistre de la Fontaine depuis le chemin de Bachas jusqu'au Vistre. L'objectif du projet à cet endroit est d'accentuer le méandre du Vistre de la Fontaine en aval du chemin de Bachas vers l'Est afin de faciliter les écoulements à la confluence avec le Vistre et de stabiliser les berges du Vistre de la Fontaine.

La cartographie d'emprise du projet de revitalisation du Vistre empiète sur la bordure de ces jardins en s'élargissant au droit de la confluence des cours d'eau. La limite cartographique doit être ajustée lors des rencontres avec les propriétaires, en fonction des réalités physiques du terrain et d'éventuelles contraintes rédhitoires.

En l'occurrence, l'emprise foncière du projet en rive gauche devrait permettre d'augmenter le méandre sur une bande non cultivée car elle correspond à l'ancien bras du Vistre, et de ne pas impacter les jardins familiaux situés sur la rive droite du Vistre Fontaine.

#### 2.1.1. Monsieur CORREIA COETANO DA SILVA

Propriétaire d'un jardin, Monsieur CORREIA CETANO DA SILVA est impacté selon le plan de l'enquête parcellaire sur 571 m<sup>2</sup>. Il utilise ce terrain pour son activité d'artisan (stockage de matériels) et l'emprise devait y générer la suppression de grands arbres, du jardin potager et d'un garage pour son matériel. Sans s'opposer totalement au projet, il proposait de réduire l'emprise afin de ne pas subir de telles conséquences.

Mme KANEL a rencontré, en présence du commissaire enquêteur, M CORREIA CETANO DA SILVA le 3 juillet 2018, afin de clarifier ses observations et étudier sur site les éventuelles modifications d'emprise du projet pouvant être envisagées. Elle lui a confirmé que le projet n'aurait pas d'impact sur son jardin.

#### 2.1.2. Madame FABRE

Madame Hélène FABRE est propriétaire d'un jardin impacté par le projet sur une surface de 5 m<sup>2</sup>, elle souhaitait que sa cabane et un poirier ne soit pas touchés par l'emprise.

Lors d'un échange téléphonique le 28 juin avec Mme FABRE, Mme KANEL l'a informée que son jardin ne serait pas impacté par le projet.

Par ailleurs, Mme FABRE souhaite visiter les sites revitalisés du Vistre. Mme KANEL lui a proposé d'organiser une visite à l'attention de l'ensemble des riverains du Vistre concernés par le projet. Cette visite devrait avoir lieu au printemps 2019.

## 2.2. GFA LATIFUNDIA NEMAUSA

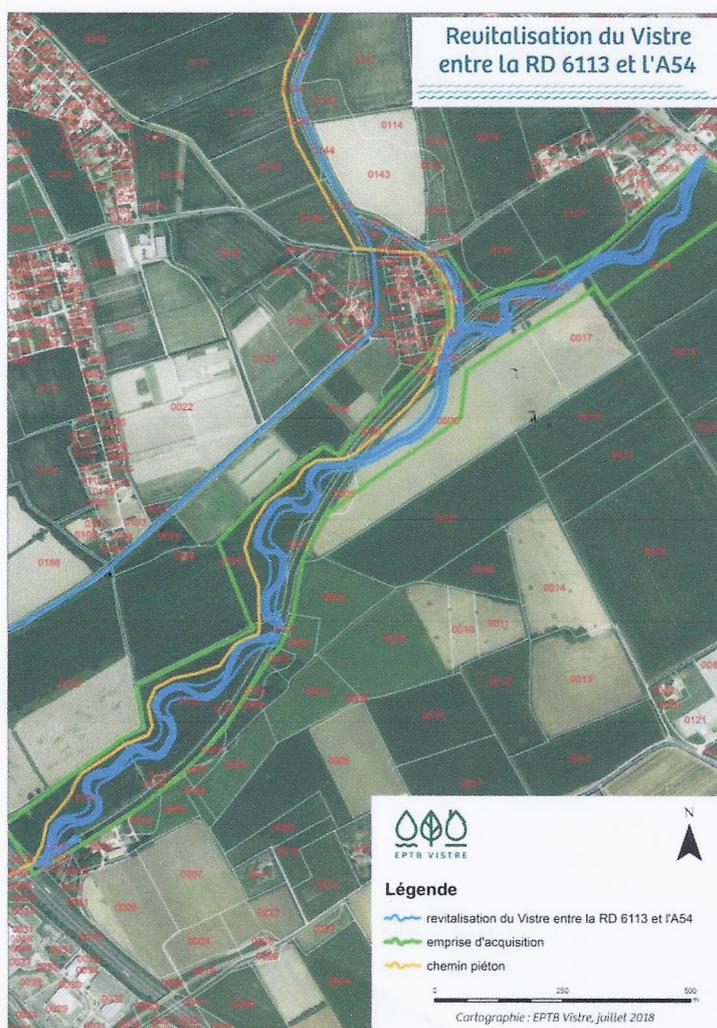
M PICHON, représentant du GFA, propriétaire de terres cultivées sur la rive droite du Vistre entre la confluence du Vistre de la Fontaine et l'A54 a écrit une lettre au commissaire enquêteur dans laquelle il exprime plusieurs interrogations. Mme KANEL, accompagnée du responsable de l'équipe verte de l'EPTB Vistre, M PEZERIL, l'a rencontré le 19 juillet 2018, afin d'échanger avec lui et apporter des éléments de réponses.

### 2.2.1. Emprise foncière

Dans la lettre de M PICHON, l'emprise foncière du projet apparaît surestimée : elle se porte en réalité, dans l'avant-projet, à 8,3 hectares.

Sur différentes cartes du dossier le chemin d'entretien longeant le Vistre en rive droite a pu être interprété comme la limite d'emprise acquise. Celle-ci est en réalité calée sur les fossés existants afin de ne pas créer d'irrégularités pour l'activité agricole ni de délaissés non exploitables (cf. les 2 planches de l'enquête parcellaire). Les emprises d'acquisition prévues dans le cadre du projet visent à préserver une entité foncière cohérente pour le GFA et son exploitant.

La carte suivante, établie sur la photographie aérienne, présente le tracé projeté du Vistre, le chemin et la limite d'emprise. Cette carte a été transmise et commentée à M PICHON afin de clarifier ce point.



### 2.2.2. Protection des cultures riveraines d'un site ouvert au public

Ayant subi lui-même des dégâts sur sa propriété, M PICHON s'inquiète pour les cultures riveraines d'un chemin ouvert au public.

Outre l'installation des barrières fermant l'accès aux entrées du chemin (en dehors des piétons), l'EPTB Vistre prévoit l'aménagement de noues (petits fossés) le long du chemin qui seront plantées d'une haie arbustive et arborée dense. Cette haie devrait canaliser les usagers sur le chemin, ainsi qu'en témoignent les aménagements similaires mis en place le long des chemins piétons bordant le Vistre requalifié à Milhaud en 2016.

### 2.2.3. Calendrier de l'opération

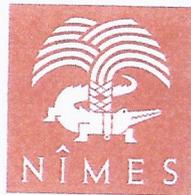
En l'absence de contraintes rédhibitoires, le projet devrait voir le jour durant l'automne et l'hiver 2020-2021 avec les travaux de terrassements durant quelques mois, suivis de la végétalisation au printemps et à l'automne 2021.

## 2.3. La compagnie BRL

La Compagnie BRL précise que la parcelle concernée par l'enquête appartient à la concession régionale et se trouve donc inaliénable, non grevable de servitudes et qu'elle supporte plusieurs ouvrages enterrés ainsi que des chambres de vannes aériennes. Pour réaliser le projet, des dévoiements lui semblent donc nécessaires.

L'EPTB Vistre ne prévoit pas de dévier de canalisations BRL dans le cadre de ce projet, le nouveau lit de la rivière sera raccordé à son ancien lit à l'endroit de chacune des deux traversées de canalisation. La parcelle BRL ne fera pas non plus l'objet d'acquisition.

Par contre, des canalisations « Grands propriétaires » connectées au réseau BRL pourront être déconnectées et déposées dans le cadre du projet sur les surfaces acquises.



ANNEE	N°	DATE
2018	149	07/06/2018

**Direction de l'Administration Générale**

☎ 04 66 76 70 91

brigitte.evesque@ville-nimes.fr

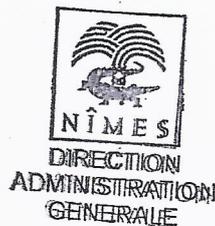
N/Réf : CTB/BEE

**CERTIFICAT DE DEBUT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la Ville de NIMES, soussigné certifie avoir procédé à l'affichage à l'Hôtel de Ville(\*) du (ou des) document(s) désigné(s) au tableau ci-dessous et pour la durée sollicitée par le demandeur :

<u>NATURE ET DATE</u>	<u>OBJET DU DOCUMENT</u>	<u>ORGANISME</u>
<p>Notifications de l'ouverture d'une enquête publique unique</p> <p>Courriers n'ayant pas été retirés ou qui sont revenus à l'EPTB du Vistre</p>	<p><b>Projet de revitalisation de la rivière Le Vistre</b></p> <p>Notifications adressées le 15 mai 2018 par l'EPTB Vistre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Hélène FABRE,</li> <li>- Mas des Capelans,</li> <li>- Copropriété des parcelles LP 76, 97, 109,</li> <li>- Latifundia Nemausa,</li> <li>- Mme Monique MANTE</li> <li>- Mme Françoise TRINTIGNAN.</li> </ul>	<p><b>MAIRIE DE NIMES</b></p> <p>Service Foncier</p>
<p><b>DATE DE DEBUT D'AFFICHAGE : 31 mai 2018</b></p>		
<p>(*) complément d'affichage dans les lieux suivants : Mairies annexes de Courbessac et de St Césaire, Centres Administratifs Municipaux Mas de Mingue, Pissevin et Valdegour, Antenne Municipale du Chemin Bas d'Avignon, Services Techniques</p>		

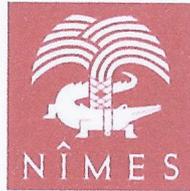
En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



P/Le Maire de Nîmes  
 et par délégation, **Christine TOURNIER-BARNIER**  
 Adjointe au Maire  
 Déléguée à l'Administration Générale  
 à la Maison des Associations  
 à la vie Associative  
 Conseillère Communautaire

**Christine TOURNIER BARNIER**  
 Adjointe au Maire déléguée à l'Administration Générale,  
 à la Maison des Associations et à la Vie Associative

**Date d'expédition : 15 JUIN 2018**



ANNEE	N°	DATE
2018	170	23/07/2018

**Direction de l'Administration Générale**

☎ 04 66 76 70 91

brigitte.evesque@ville-nimes.fr

N/Réf : CTB/BEE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la Ville de NIMES, soussigné certifie avoir procédé à l'affichage à l'Hôtel de Ville(\*) du (ou des) document(s) désigné(s) au tableau ci-dessous et pour la durée sollicitée par le demandeur :

<u>NATURE ET DATE</u>	<u>OBJET DU DOCUMENT</u>	<u>ORGANISME</u>
Arrêté préfectoral n° 30-2018-05-04-001 du 4 mai 2018 + Avis d'enquête publique unique	<i>Revitalisation du Vistre depuis la RD 6113 jusqu'à l'A54 sur les communes de Nîmes et Caissargues.</i>  Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique :  - préalable à la déclaration d'utilité publique du projet - préalable à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet - portant sur la mise en compatibilité du plan d'urbanisme de la commune de Caissargues - préalable à l'autorisation « loi sur l'eau » - préalable à la déclaration d'intérêt général	<b>PREFECTURE DU GARD</b>  Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques  10, avenue Feuchères  <b>30045 NIMES CEDEX 9</b>
<b>DATE D'AFFICHAGE : du 23 mai au 4 juillet 2018 inclus<sup>1</sup></b>		
(*) <u>complément d'affichage dans les lieux suivants</u> : Mairies annexes de Courbessac et de St Césaire, Centres Administratifs Municipaux Mas de Mingue, Pissevin et Valdegour, Antenne Municipale du Chemin Bas d'Avignon et Services Techniques		

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



P/Le Maire de Nîmes,  
et par délégation,

**Christine TOURNIER BARNIER**

Adjointe au Maire déléguée à l'Administration Générale,  
à la Maison des Associations et à la Vie Associative

**Date d'expédition :** 30 JUIL. 2018



MAIRIE  
DE  
**CAISSARGUES**  
30132

Téléphone : 04 66 38 11 58  
Télécopie : 04 66 84 60 38  
E.Mail : mairie.caissargues@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de : CAISSARGUES

### C E R T I F I E

Que l’avis relatif à l’enquête publique de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu’à l’A54 sur les communes de Caissargues et de Nîmes a été affiché aux endroits habituels du 16 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus, à savoir :

- panneau Mairie extérieur ;
- panneau Mairie intérieur ;
- page d’accueil du site internet de la commune [www.mairie-caissargues.fr](http://www.mairie-caissargues.fr);
- panneaux lumineux rue Alphonse Daudet et carrefour Maréchal de Lattre de Tassigny.

Fait à CAISSARGUES, le 5 juillet 2018

Le Maire,  
Christian SCHOEPPFER



Établissement Public  
Territorial de Bassin  
du Vistre

CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
FIN D’ENQUETE PUBLIQUE

Je soussigné, Jacques BOLLÈGUE, Président de l’EPTB Vistre, certifie que l’avis d’enquête publique a été affiché sur les lieux prévus pour la réalisation de l’opération de revitalisation du Vistre. Cinq panneaux, conformes aux caractéristiques et dimensions prévues par l’arrêté du 24 avril 2012 tel que mentionné à l’article R123-11 du code de l’environnement (format A2 avec caractères noirs sur fond jaune), ont été posés de manière visible et lisible depuis la voie publique.

Les sites de pose sont les suivants :

Entrée amont du site :

- pont de la RD 6113 sur le Vistre ;

Rive droite de l’opération :

- pont de la route de Bachas sur le Vistre de la Fontaine ;
- chemin d’accès longeant l’A54 point aval du site ;

Rive gauche de l’opération :

- chemin d’accès aux pépinières Weigand depuis la RD 6113 ;
- entrée du moulin Vilard sur le chemin de la Carreirasse.

Ces panneaux ont été maintenus en place jusqu’au dernier jour de l’enquête publique, le 4 juillet 2018.

Fait à Caissargues, le 13 juillet 2018,

Le Président,  
Jacques BOLLÈGUE



PJ : photos des panneaux



Établissement Public  
Territorial de Bassin  
du Vistre

PHOTOS DES PANNEAUX D'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
POUR LA REVITALISATION DU VISTRE ENTRE LA RD6113 ET L'A54  
A L'ISSUE DE L'ENQUETE, LE 13/07/2018

Chemin de la Carreirasse, entrée moulin Vilard



RD6113, entrée pépinière Weigand



RD6113, pont du Vistre



Chemin du Bachas, bord du Vistre Fontaine



Entrée Mas des Capelans le long de l'A54



OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT



AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SERM - Immeuble Etoile Richter - 45, Place Ernest Granier - CS 29502 - 34960 MONTPELLIER Cedex 02

Correspondant : Mme Flôriana RICCIUTI  
Tél. : 04 67 13 63 51 - télécopieur : 04 67 13 63 57  
Courriel (e-mail) : ap-passerelle-nord@serm-montpellier.fr

Objet du marché : Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet : Le Vêrinage d'une passerelle de franchissement de la Lironde pour augmentation du gabarit hydraulique avec réaménagement des abords dans la partie nord de la ZAC PORT MARIANNE - PARC MARIANNE à MONTPELLIER

Type de marché : Travaux.  
Lieu d'exécution : ZAC PORT MARIANNE - PARC MARIANNE à MONTPELLIER

Caractéristiques principales : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera donc passé pour la réalisation des travaux.

Variantes : non autorisées  
Durée globale d'exécution du marché : 3 (trois) mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

Justificatifs à produire par les candidats dans le cadre de leur candidature : Cf. règlement de consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%

- Prix de la prestation : 40%

Type de procédure : procédure adaptée ouverte - article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Date limite de réception des offres : 4 juin 2018 à 17h00.

Conditions d'obtention des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé dans son intégralité sur le profil acheteur : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) sous la référence de la consultation « 1212-bassin » ou en suivant le lien ci-dessous :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=C\\_SL\\_2018\\_LZ0DdeLjcm&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=C_SL_2018_LZ0DdeLjcm&v=1&selected=0)

La remise des candidatures et offres par voie dématérialisée est autorisée via la plateforme ci-avant. Les offres seront remises dans les conditions fixées au règlement de consultation.

Renseignements complémentaires : contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

Date d'envoi : 14 mai 2018.

RAPPEL D'AVIS  
OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 8  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE MONTARNAUD  
(Zone d'Aménagement Concerté du Pradas de Montarnaud)

Par arrêté municipal n°4182 en date du 26 février 2018, Monsieur le Maire de la commune de MONTARNAUD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de MONTARNAUD relatif aux orientations particulières d'aménagement concernant l'entrée de ville de la 3ème tranche de la ZAC du Pradas et au règlement du PLU relatifs à la typologie et à l'implantation des constructions sur ce secteur, ainsi que au règlement du PLU pour permettre l'ouverture à l'urbanisation de la 3ème tranche de la ZAC depuis l'avancement des travaux du dossier d'extension de la station d'épuration qui a permis la levée du blocage des permis de construire par les services de l'Etat.

Cette enquête publique se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, du lundi 28 mai 2018 au jeudi 28 mai 2018 inclus à la mairie de Montarnaud.

Monsieur André TRABAUD, ingénieur physicien retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif et se tiendra à la disposition du public à la Mairie de MONTARNAUD :

- Lundi 28 mai 2018 de 9 heures à 12 heures ;

- Mercredi 6 juin 2018 de 14 heures à 17 heures ;

- Jeudi 28 juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de MONTARNAUD (80 avenue Gilbert Sénéas - 34570 MONTARNAUD) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture suivants (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) :

- Les lundis de 9 heures 30 à 12 heures et de 16 heures à 19 heures,
- Les mardis et les jeudis de 8 heures 30 à 12 heures
- Les mercredis et les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 16 heures à 18 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par courrier au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de MONTARNAUD ou par mail à l'adresse électronique [enqueteplumontarnaud@gmail.com](mailto:enqueteplumontarnaud@gmail.com). Le dossier sera également consultable sur le site internet [www.montarnaud.com](http://www.montarnaud.com).

Le public pourra notamment y accéder sur un poste informatique mis gratuitement à sa disposition à la mairie de Montarnaud.

La personne morale responsable du projet est la Commune de Montarnaud. Le public pourra recueillir toutes les informations utiles sur le projet et, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, obtenir à sa demande et à ses frais, la communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme Corinne LABATUT en charge du dossier à la mairie de Montarnaud ([c.labatut@montarnaud.fr](mailto:c.labatut@montarnaud.fr) / 04.67.55.40.84, les mardis et jeudis de 9h à 12h / par courrier à la mairie de Montarnaud).

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, ou si ce délai ne peut pas être respecté, à compter du délai supplémentaire accordé par le Maire de la commune de MONTARNAUD, le Commissaire Enquêteur adressera au Maire son rapport, ses conclusions et avis motivés sur le projet. Ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie de MONTARNAUD, à la Sous-Préfecture de Lodève et sur le site internet de la Commune de MONTARNAUD ([www.montarnaud.com](http://www.montarnaud.com)) pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

125751



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'HERAULT  
SOUS-PREFECTURE DE LODEVE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
COMMUNE DE GORNIES

Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique : pour les travaux de dérivation des eaux souterraines de en vue de l'alimentation en eau potable des hameaux de la commune de Gornies à partir du captage de la Fousse, du captage de Souteyrol et du captage de Carteyrol et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Cette enquête se déroulera pendant 27 jours ouvrés du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus.

Monsieur Bernard BRUN, professeur de lettres modernes, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public dans la mairie de Gornies, hôtel de ville, hameau Escoutet - aux heures d'ouverture habituels des bureaux (le lundi de 09h00 à 17h30, et le jeudi de 09h00 à 12h00) afin de recueillir

les observations du public. Tous les habitants de la commune et tous les intéressés pourront prendre connaissance et consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête.

Ils pourront aussi adresser leurs observations :

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visés, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Hôtel de ville - hameau Escoutet - 34190 Gornies

- par email, à l'attention du commissaire enquêteur, sur l'adresse de messagerie spécialement dédiée à l'enquête, à savoir :

[enquete.dpg.gornies@gmail.com](mailto:enquete.dpg.gornies@gmail.com)

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, à l'hôtel de ville de Gornies, les observations du public les jours suivants :

- Lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h

- Jeudi 31 mai 2018 de 9h à 12h

- Jeudi 14 juin 2018 de 9h à 12h.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la mairie de Gornies ([mairie.gornies2@wanadoo.fr](mailto:mairie.gornies2@wanadoo.fr)).

La notice explicative et la synthèse du dossier peuvent également être consultés sur le site internet suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Captages-loi-sur-l-eau-et-autres/Resume-non-technique-Note-explicative>

À l'issue de l'enquête publique, le préfet pourra déclarer ou refuser l'utilité publique desdits travaux de dérivation des eaux souterraine et de l'instauration des périmètres de protection qui en découlent.

125297

ANNONCES OFFICIELLES  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues

Description de l'opération soumise à enquête : L'opération porte sur la revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues, visant à redonner au Vistre une morphologie plus proche de son état naturel, en jouant sur son tracé et sur la forme du lit mineur.

Autorités responsables du projet : Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre (EPTB) - 7 av. De la Dame, Zone Euro 2000, 30132 Caissargues.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Mme Caroline KANEL, chargée de mission revitalisation des cours d'eau - Courriel : [contact@eptb-vestir.fr](mailto:contact@eptb-vestir.fr)

Tel. : 04 66 84 55 11.

Objet de l'enquête :

L'enquête publique unique comprend cinq objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,

- la cessibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du projet

- la mise en compatibilité du PLU de Caissargues

- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau)

- la déclaration d'intérêt général.

Durée de l'enquête : du lundi 4 juin 2018 au mercredi 4 juillet 2018

inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans les communes de Nîmes et de Caissargues.

La mairie de Nîmes est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur : Mme Maria DEL GIORGIO, architecte, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les communes de Nîmes et de Caissargues afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site :

<https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des communes de Nîmes et de Caissargues,

- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Direction de l'urbanisme, service foncier, 152 av. Bompard, 30000 Nîmes Cedex 9,

- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de

l'enquête.

Rencontrer le commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera :

- à la mairie de Nîmes (dans les locaux du service foncier, 152 avenue Bompard à Nîmes)

- le lundi 4 juin 2018 de 9h00 à 12h00

- le vendredi 22 juin 2018 de 14h00 à 17h00

- le mercredi 4 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

- à la mairie de Caissargues :

- le mardi 5 juin 2018 de 9h00 à 12h00

- le lundi 18 juin 2018 de 15h00 à 18h00

- le mercredi 4 juillet 2018 de 9h00 à 12h00.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Nîmes (service foncier, 152 av. Bompard - 30000 NÎMES), à la mairie de Caissargues, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :

A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,

- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),

- la mise en compatibilité du projet avec le PLU de la commune de Caissargues,

- la cessibilité de tout ou partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet,

- la déclaration d'intérêt général du projet.

125770

Le préfet

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

FABI, 53 ans
Indépendante dans le textile



J'adore les relations
humaines. Bonne vivante,
et une personne sincère
et sympathique

Tél. : 0895 07 02 07
(10.00 € / min)

ANGÉLINE, 39 ans

Jeune femme,
recherche un
partenaire sérieux
pour un avenir et plus
PHOTOGRAPHIE
et de débordante
de joie de vivre

contacter d'urgence au
08 95 69 40 24
(10.00 € / min)

IRMINCIAL Rencontre

Vous rêvez
d'une belle
histoire
d'amour?

4 66 29 02 66
idelio-gard.fr

pour permettre de retrouver le goût
bonnes choses de la vie ! Soyez
vous ! Informez-vous ! 1 bicillo-
r tel 04 66 29 02 66

idelio

4 66 29 02 66
est du sérieux

idelio-gard.fr

une belle réussite prof. div. le conseil,
le langage, le langage, grand char-
l'humour de vie faite de voyages
vendu improvisé vs55/62 tel
5 29 02 66

04 66 29 02 66

idelio-gard.fr

04 66 29 02 66

04 66 29 02 66

idelio-gard.fr

04 66 29 02 66

Voyance

M. SANDRE
MEDIUM

8 au retour de l'être cher
santé, travail, chance,
Bonne références
Paiement et satisfait.
06.92.38.16. 09.54.26.60.75.
(422879726)

06.92.38.16. 09.54.26.60.75.
(422879726)

MEDIA voyant médium

à résoudre problèmes.
Spécialiste AMOUR,
TRAVAIL, SANTÉ, CHANCE,
ARGENT, FAMILLE.
délats rapides 06 43 21 91 92

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens,
arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes,
montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57
yves.secula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

Mme DEGOUROUCHI
BAPTISTE
Une conseillère précieuse,
recherchée et reconnue
apporte appui et réconfort
Voyance par téléphone
avec précision, temps limité
7 j 7 de 9 h à 21 h
(journaux par CB sécurisé)
04 67 30 87 32
www.degourouchi.com
Site: 04341 65 747 743

M. MADHAWA
VOYANT MEDIUM
Vous avez des problèmes urgents ?
Je vous aide à trouver la solution
adaptée rapidement
23 ans d'expérience dans les problèmes
d'amour, de travail, dans le
domaine de la chance et de la santé
Pour faire un appel urgent
04 66 29 02 66
06.28.01.99.30
(tel: 47139934)

Amitiés-Sorties
Jeune retraité, célibataire et fidèle, 1.50
m, cherche une Dame, honnête et
fidèle, entre 55 et 65 ans. Ecrire à
Midi Media 2 bis des Pyrénées
68007 Perpignan sur tel. 031899.
Homme 57A-Aveyron, Rencontrer
Dame, pour romance solide, Aimant
Nature, musique et sport. Ecrire à
Midi Media 2 bis des Pyrénées
68007 Perpignan 632114

NIMES, Mâle 24 A, belle
brune à la peau sucrée et aux
doigts de fée, se repose en ta
discretion pr un moment inou-
table. Si vous à très vite.
06.26.51.39.58. (834100471)

NOUVELLE à MENDE CARLA
23ans jeune fille maitresse de Pas-
sage pour Messages délicate très
belle très gentille vous reconfort les
jours, dispo à toutes heures. Contacte-
lez moi au 07.88.64.59.08
(914427282)
Prix abordable GANGES, cadre dé-
coré, agréable. Belle PULPEUSE la
cristalline, exp. relax de qualité
douceur ou fermée. Entre 9H et
20H. 06.82.51.59.59 (50925447)

Maison
Meuble, décoration
et brocante
ACHETE COLLECTIONS importantes
TIMBRES, Franco et monde,
MONNAIES Antiques Royales,
CARTES POSTALES, vieux RHUM,
WHISKY, CHARTREUSE. Exp. gra-
tuite. 04.68.46.16.85

Cuisine, art de la table
Collectionneur Nîmes, ex-brocant-
teur depuis 1970, achète Bicyclettes 03
4 45 71 Vieux Livres, Cartes Postales,
SD, Vieux Montres, Boutiques,
Vieux Vins, Ménages Argentiers,
Meubles et Bicyclettes Anciens, Ta-
bleaux. Téléphone: 04.67.12.18.34. Je
me déplace sur appel.

Bricolage, jardinage
Part. Recherche argentiers ména-
giers CHRISTOPHE occasion ou
neuve, tous modèles mais incom-
plètes. Je me déplace 7/7. Tél.
06.15.42.76.46

Loisirs
Instrument de musique
Part. Collectionneur sérieux achète
violons, violoncelles. Même abimés.
Jusqu'à 2000. Se déplace gratui-
ment. 06.47.84.77.07

Art, collections et
grands crus
Part. Collectionneur achète cher
grands vins de Bordeaux, Bourgo-
gne, Champagne etc. même très
vieux ou inhabituels. Vieux spirit-
ueux (cognac, armagnac, rhum,
chartreuse etc.) Tél: 06.74.16.07.78

Services
Emploi(e) de maison
Recherchons couple retraité pour
entretien et petits travaux dans pro-
priété à 30130 BIEAU SALA-
GOSSE contre logement à l'année.
Nous contacter 06.93.18.45.05

Travaux
Maison extérieur
ANCIEN CHEF DE CHANTIER en
TRAVAUX MACONNERIE rénovation,
opérations en béton, pierres,
ciment etc. Travail soigné. Intervient
sur LANGUEDOC/AVEYRON.
Meilleur rapport QUALITE/PRIX. Tél
07.80.36.82.10

Santé et bien-être
FORMATION DE
MAGNÉTISME
AVEC
FLORIAN LUCAS
Formateur
Conférencier
Écrivain
à Perpignan (68)
du 9 au 13 juin 2018
Inscriptions :
www.magneteur91.fr
Tarif : 1 100 €
Tél : 07.67.38.61.15.

Troisième Âge
Famille d'accueil pour personnes
âgées proches une place dans une
ville de PP à Bezouze. Tél.
06.52.91.61.79

Dame expérimentée garde
personne dépendante à leur domicile
ou au lieu, jour/nuit. Accepte
CESU. Tél. 07.65.66.48.22

ANNONCES
OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux
modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € TTC pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € TTC le caractère.

AVIS
PUBLICS
Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Cailar (Gard)
Enquête publique portant sur la révision alléguée
du plan local d'urbanisme

En application des dispositions de l'arrêté n°51-2016 de Monsieur le Maire
de LE CAILAR en date du 26 avril 2016, la révision alléguée du Plan Local
d'Urbanisme, qui a pour objet la création d'un STECAL sur la parcelle cadas-
trée section D n° 482 pour la mise aux normes de la clocheterie et la révision
du règlement de la zone « N », sera soumise à enquête publique pendant
30 jours consécutifs du 18 mai 2018 au 18 juin 2018 inclus, en Mairie de LE
CAILAR, Place Ledru Rollin, aux jours et heures habituelle d'ouverture de la
Mairie, soit :

- du lundi au jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30 ;
- le vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
M. Didier LECOURT, a été désigné par le Vice Président du Tribunal
Administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir
ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, au
siège de l'enquête, à la Mairie de LE CAILAR, les jours suivants :

- le vendredi 18 mai 2018 de 10 heures à 12 heures ;
- le mercredi 05 juin 2018 de 10 heures à 12 heures ;
- le lundi 18 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête :

- 1- Le dossier sera déposé à la Mairie de LE CAILAR aux jours et heures
habituelle d'ouverture de la mairie afin de chacun puisse en prendre connais-
sance. Il sera également possible de consulter le dossier sur le site internet
de la Mairie de LE CAILAR à l'adresse « icailar.fr » rubrique « urbanisme »
et sur un poste informatique disponible en Mairie.

Toutes les informations relatives à cette enquête pourront être demandées
au service « urbanisme » en Mairie.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire
enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur
le Maire de LE CAILAR, son rapport et ses conclusions motivées accompa-
gnés du dossier d'enquête publique.

L'autorité compétente pour approuver la révision alléguée du Plan Local
d'Urbanisme à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de la
commune de LE CAILAR.

Consultation
des
marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés
s'offrent à vous !
Inscrivez-vous à notre
service d'alerte gratuit
et disposez des avantages
offerts par midilibre-legales.com



consultation des marchés régionaux
et nationaux
téléchargement du règlement
des consultations
téléchargement DCE
dépôt de candidatures
et/ou offre dématérialisée.

Partenaire de : francepublics.com

midilibre-legales.com
Crédibilisées par
l'environnement rédactionnel
du journal...
les pages
"Annonces
Classées"

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Réalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à
l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues

Description de l'opération soumise à enquête : l'opération porte sur
la réalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes
de Nîmes et de Caissargues, visant à redonner au Vistre une morphologie
plus proche de son état naturel, en jouant sur son tracé et sur la forme du lit
mineur.

- Autorités responsables du projet : le projet est conduit sous maîtrise
d'ouvrage de l'Établissement Public Territorial de Bassin du Vistre (EPTB) –
7 avenue De la Dame, Zone Euro 2000, 30132 Caissargues.

- Toutes Informations techniques relatives au projet pourront être
demandées à : Mme Caroline KANEL, chargée de mission réalisation des
cours d'eau. Courriel : contact@epbv-vistre.fr - Tél. 04.66.84.55.11.

- Objet de l'enquête : l'enquête publique unique comprend cinq objets :
- la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation du Vistre, depuis
la RD6113 jusqu'à l'A54,
- la cessibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du
projet,

- la mise en compatibilité du PLU de Caissargues,
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L161-1 du code de
l'environnement (« loi sur l'eau »)
- la déclaration d'intérêt général.

- Durée de l'enquête : du lundi 4 juin 2018 au mercredi 4 juillet 2018 inclus
soit pendant 31 jours consécutifs.

- Lieux et siège de l'enquête : l'enquête est ouverte dans les communes
de Nîmes et de Caissargues.
La Mairie de Nîmes est désignée siège de l'enquête.

- Désignation du commissaire-enquêteur : Mme Maria DEL GIORGIO,
architecte, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal
administratif de Nîmes.

- Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :
le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier pendant toute
la durée de l'enquête dans les communes de Nîmes et de Caissargues afin
que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelle
d'ouverture au public.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à
la disposition du public sur le site :
https://www.registredemat.fr/realisationvistre

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services
de l'État du Gard : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication
du dossier d'enquête unique auprès du bureau de l'environnement, des
installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès
la publication de cet avis.

- Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :
Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux
jours et heures habituelle d'ouverture des communes de Nîmes et de
Caissargues,

- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire
enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse suivante : mairie de Nîmes, Direction
de l'urbanisme, service tracer, 152, avenue Bonaparte, 30000 Nîmes cedex 9,

- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire
enquêteur à l'adresse suivante :
https://www.registredemat.fr/realisationvistre

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête. Les obser-
vations du public sont consultables et communicables aux frais de la per-
sonne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Rencontrer le commissaire-enquêteur : le commissaire-enquêteur recevra
personnellement les personnes intéressées et siègera :

- à la mairie de Nîmes (dans les locaux du service tracer, 152, avenue
Bonaparte à Nîmes) le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h et vendredi 22 juin 2018
de 14 h à 17 h, le mercredi 4 juillet 2018 de 14 h à 17 h

- à la mairie de Caissargues : le mardi 5 juin 2018 de 9 h à 12 h et le lundi
18 juin 2018 de 15 h à 19 h, le mercredi 4 juillet 2018 de 9 h à 12 h

- Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et
les conclusions du commissaire-enquêteur :

- le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire-enquêteur et
le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposi-
tion du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'en-
quête à la mairie de Nîmes (service tracer, 152, avenue Bonaparte, 30000
NÎMES) à la mairie de Caissargues, à la préfecture du Gard (Directoire de la
citoyenneté et de la légalité - bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de
l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

- Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :
à l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur :
- l'utilité publique du projet de réalisation du Vistre, depuis la RD6113
jusqu'à l'A54,
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L161-1 du code de l'en-
vironnement « loi sur l'eau »,
- la mise en compatibilité du projet avec le PLU de la commune de
Caissargues,

VENTES AUX
ENCHÈRES
Ventes mobilières
S.C.P. Michel QUEMIN - Françoise TOURRE
Huissiers de justice associés
570, cours de Dion-Bouton, Km Delta, BP 21360, 30016 Nîmescedex 1
Site internet : www.huissier-gard.com
VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
sur liquidation judiciaire
LE JEUDI 24 MAI 2018 à 10 H 30
SAS CHÂTEAU HAUT MUSIOL
271, CHEMIN DE RAYALETTE - 30090 DOMAZAN
Groupe froid de marque Trair, Pressoir Francaesi année 2000 neuve groupe
de réception, Châtaî élévateur Castillier, Pompe à muc machine Vasin,

LES PETITES
ANNONCES
LE REPERE-VOUS



# GAMME FORD TRANSIT

À PARTIR DE

**99€** HT /mois\*

AVEC APPORT DE 1450 € HT. ENTRETIEN, ASSISTANCE 24/24. ET GESTION DES PERTES TOTALES INCLUS. LLD 24 MOIS / 30 000 KM.



FORD, N°1 DES UTILITAIRES EN EUROPE.



\*Exemple de location longue durée incluant les prestations "maintenance-assistance", et gestion des pertes totales, d'un Nouveau Transit Courier Ambiente LS TDCI 75 ch. neuf (tratté au C2,04-101) sur 24 mois et 30 000 km, soit 24 loyers de 99 € HT/mois après un apport de 1450 € HT. Modèles Transit Courier présentée sur la base de données et km équivalents : Nouveau Transit Courier Limited soit 24 loyers de 99 € HT/mois après un apport de 1450 € HT. Nouveaux modèles présentés sur la base de données et km équivalents : Nouveau Transit Courier Limited soit 24 loyers de 99 € HT/mois après un apport de 1450 € HT. Transit L300 L300 Transit Business 2.0 TDCI 105 ch Type 0-17 avec options au prix total remis de 20 836,65 € HT soit 24 loyers de 99 € HT/mois après un apport de 1450 € HT. Offres non contractualisées, réservées aux professionnels, validables du 01/06/18 au 30/06/18 dans le réseau Ford participant, selon conditions générales en LLD et sous réserve d'acceptation par Ford Lease - point commercial de France Lease, 245 av. du Capitaine de Frégate, 91300 Evry-Courcouronnes. \*\* Source : Données de vente : Europe Ford 2017. Ford France, 34 rue de la Croix de Fer - 78122 St-Germain-en-Laye Cedex. SIREN 425 127 562 RCS Versailles.

[ford.fr](http://ford.fr)

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**GARD : 20, rue Jean Reboul - 30000 NIMES - agnimes@lamarseillaise.fr**  
Renseignements et devis : [vauclusepub@lamarseillaise.fr](mailto:vauclusepub@lamarseillaise.fr) / tél. 04.90.14.36.60



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues

Description de l'opération soumise à enquête :

L'opération porte sur la revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54, sur les communes de Nîmes et de Caissargues, visant à redonner au Vistre une morphologie plus proche de son état naturel, en jouant sur son tracé et sur la forme du lit mineur.

Autorités responsables du projet :

Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre (EPTB) - 7 av. De la Dame, Zone Eurô 2000, 30132 Caissargues.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Mme Caroline KANEL, chargée de mission revitalisation des cours d'eau - Courriel : [contact@eptb-vistre.fr](mailto:contact@eptb-vistre.fr)

Tél. : 04 66 84 55 11.

Objet de l'enquête :

L'enquête publique unique comprend cinq objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,
- la possibilité de tout ou partie des propriétés nécessaires à la réalisation du projet
- la mise en compatibilité du PLU de Caissargues
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement ("loi sur l'eau")
- la déclaration d'intérêt général.

Durée de l'enquête : du lundi 4 juin 2018 au mercredi 4 juillet 2018

inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Lieux et siège de l'enquête :

L'enquête est ouverte dans les communes de Nîmes et de Caissargues.

La mairie de Nîmes est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur :

Mme Maria DEL GIORGIO, architecte, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Le dossier d'enquête unique sera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les communes de Nîmes et de Caissargues afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à la disposition du public sur le site : <https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>

Il est également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des communes de Nîmes et de Caissargues,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Direction de l'urbanisme, service foncier, 152 av. Bompard, 30000 Nîmes Cédex 9,
- adresser ses observations par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/revitalisationvistre>

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux

fruits de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de

l'enquête.

Rencontrer le commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siégera :

- à la mairie de Nîmes (dans les locaux du service foncier, 152 avenue Bompard à Nîmes)
- le lundi 4 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 22 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 4 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

- à la mairie de Caissargues :

- le mardi 5 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- le lundi 18 juin 2018 de 15h00 à 18h00
- le mercredi 4 juillet 2018 de 9h00 à 12h00.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Nîmes (service foncier, 152 av. Bompard, 30000 NIMES), à la mairie de Caissargues, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :

À l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique du projet de revitalisation du Vistre, depuis la RD6113 jusqu'à l'A54,
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement "loi sur l'eau",
- la mise en compatibilité du projet avec le PLU de la commune de Caissargues,
- la possibilité de tout ou partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet,
- la déclaration d'intérêt général du projet.

126770

Le préfet